

SUJETS 2024 :

- 1- L'INTERVENTION DE L'EXPERT DANS LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.
- 2- LES VENTES INTERDITES.

SUJETS 2023 :

- 1- L'ANNULATION DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.
- 2- L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES VOLONTAIRES.

SUJETS 2022 :

- 1- LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES DE LA LOI DU 28 FÉVRIER 2022 VISANT À MODERNISER LA RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART.
- 2- LES VÉRIFICATIONS À OPÉRER PAR LE COMMISSAIRE-PRISEUR DE VENTES VOLONTAIRES AVANT LA MISE EN VENTE D'UN BIEN AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

SUJETS 2021 :

- 1- COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES.
- 2- LES RESPONSABILITÉS CIVILES DANS LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR UN OPÉRATEUR DE VENTES VOLONTAIRES ASSISTÉ D'UN EXPERT.

SUJETS 2020 :

- 1- L'OPÉRATEUR DE VENTES VOLONTAIRES ET LE COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE DOIVENT-ILS GARANTIR LE BIEN VENDU ?
- 2- LE FONDS DE COMMERCE : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS ET SA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

SUJETS 2019 :

- 1- RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS IMPOSÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE BIENS MEUBLES
- 2- ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUES DES SÛRETÉS MOBILIÈRES

SUJETS 2018 :

- 1- LE COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE ET L'OPÉRATEUR DE VENTES VOLONTAIRES DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES
- 2- LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES, CHANCE OU ENTRAVE POUR LE MARCHÉ DES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUJETS 2017 :

- 1- GARANTIES DU VENDEUR ET DE L'ACHETEUR DANS LES VENTES JUDICIAIRES ET LES VENTES VOLONTAIRES
- 2- ANALYSE ET COMPARAISON DES DIFFÉRENTES FORMES JURIDIQUES D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE DEPUIS LA LOI DU 6 AOÛT 2015

SUJETS 2016 :

- 1- INVENTAIRES, PRISÉES, ÉVALUATIONS : DOMAINES RESPECTIFS OU CROISÉS DES OPÉRATEURS DE VENTES VOLONTAIRES ET DES COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES
- 2- DÉONTOLOGIE ET DISCIPLINE DES OPÉRATEURS DE VENTES VOLONTAIRES ET DES COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

SUJETS 2015 :

- 1- LES VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
- 2- LES VENTES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES: SECTEUR RÉGULÉ ET DIT "NON RÉGULÉ"

SUJETS 2014 :

- 1- L'AUTHENTICITÉ DANS LES VENTES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
- 2- LA RÉFORME DE LA PROFESSION DE COMMISSAIRE-PRISEUR: UN MODÈLE POUR LA RÉFORME DES OFFICES MINISTÉRIELS?

SUJETS 2013 :

- 1- LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
- 2- LA DISCIPLINE EN MATIÈRE DE VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUJETS 2012 :

- 1- LES AUXILIAIRES DE JUSTICE ET LES VENTES AUX ENCHÈRES
- 2- LA FAUTE DU COMMISSAIRE-PRISEUR

SUJETS 2011 :

- 1- LA RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE MOBILIER
- 2- LE TRIBUNAL DE COMMERCE ET LE COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

SUJETS 2010 :

- 1- LES SÛRETÉS
- 2- COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE ET " COMMISSAIRE-PRISEUR HABILITÉ"

SUJETS 2009 :

- 1- L'ESTIMATION DES MEUBLES CORPORELS
- 2- MANDAT ET VENTE DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUJETS 2008 :

- 1- LA DISTINCTION DES OBLIGATIONS DE MOYENS ET DES OBLIGATIONS DE RÉSULTAT
- 2- DÉTERMINATION ET RÈGLEMENT DU PRIX DANS LA VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUJETS 2007 :

- 1- L'ÉVALUATION DES BIENS MEUBLES DANS LES SUCCESSIONS
- 2- LA DISCIPLINE EN MATIÈRE DE VENTES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUJETS

SUJETS 2006 :

- 1- LES VENTES ET PRISÉES JUDICIAIRES
- 2- L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUJETS 2005 :

- 1- L'ERREUR DANS LES VENTES D'OBJET D'ART LA PROTECTION DES INCAPABLES MAJEURS
- 2- LA RESPONSABILITÉ DU FAIT D'AUTRUI LE CONTRAT DE DÉPÔT

SUJETS 2004 :

- 1- VENTES VOLONTAIRES, VENTES JUDICIAIRES
- 2- LES MODES D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ

SUJETS 2003 :

- 1- LES RESPONSABILITÉ CIVILE DANS LE DOMAINE DES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
- 2- LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES ET LE MARCHÉ DE L'ART

SUJETS 2002 :

- 1- LE MANDAT
- 2- L'AGRÉMENT DES SOCIÉTÉS DE VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES : SES RAISONS, SES MODALITÉS, SES CONSÉQUENCES

SUJETS 2001 :

- 1- GARANTIES ET AVANTAGES OFFERTS PAR LA VENTE DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
- 2- LES LIBÉRALITÉS : CARACTÉRISTIQUES, LA CATÉGORIE DES LIBÉRALITÉS ENTRE VIFS